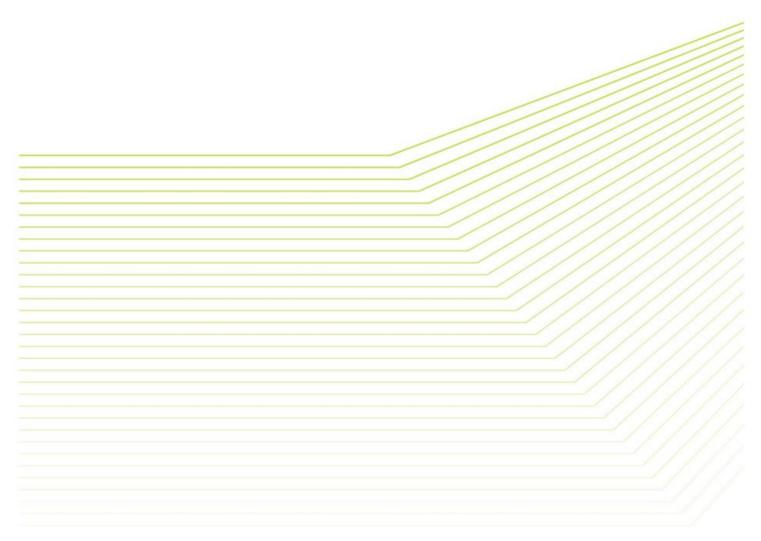


DOCUMENTS COMPTABLES

Associations d'épargne pension



VERSION 1.1



DOCUMENTS COMPTABLES

Associations d'épargne pension



Remarques préalables :

Les notes présentées par le gestionnaire du registre de commerce et des sociétés (RCS) :

- sont de nature générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique ou morale;
- sont de nature documentaire et explicative ;
- visent à répondre à un certain nombre de questions que se posent les usagers du RCS, n'ont aucune valeur légale et n'engagent en rien la responsabilité du gestionnaire du RCS;
- ne sont pas nécessairement complètes, exhaustives, exactes ou à jour ;
- ne constituent pas un avis professionnel ou juridique ;
- ne représentent que l'avis du gestionnaire du RCS sur un certain nombre de questions, sous réserve de l'interprétation qui pourrait être donnée par les Cours et Tribunaux.



Sommaire:

1.	Informations générales	. 4
2.	Principes applicables	. 4
3.	Contacts	. 4

1. Informations générales

Obligation du dépôt des documents comptables par la voie électronique à partir du 1er janvier 2012.

Les documents comptables sont à déposer directement via le site internet du gestionnaire du RCS en transmettant les pièces sous format PDF/A (« dépôt classique eRCS »).

Le dépôt des comptes des associations d'épargne pension auprès du RCS est facultatif.

Le cas échéant, les documents comptables font l'objet d'un simple dépôt, sans publication au RESA.

2. Principes applicables

	Document à déposer	Publication au RESA	Accès public dans le dossier RCS
Comptes annuels et rapports annuels	Facultatif	Non	Non

Délai approbation : dans les 6 mois de la clôture de l'exercice

Délai de dépôt : facultatif

3. Contacts

Pour tout problème informatique ou pour toute question liée à l'utilisation du site internet du LBR, vous pouvez vous adresser au helpdesk du LBR dont les coordonnées sont les suivantes :

Tél: (+352) 26 428 -1

Fax: (+352) 26 42 85 55

E-mail: helpdesk@lbr.lu

Le helpdesk est ouvert du Lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 sans interruption.